



## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

##### Treizième session

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2012

### Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur sa treizième session

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–9	3
A. Participation.....	2–6	3
B. Adoption de l'ordre du jour.....	7	3
C. Élection du Bureau.....	8	3
D. Adoption du rapport de la douzième session.....	9	3
II. Résultats de la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail.....	10–11	4
III. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation.....	12–18	4
A. Projet de directives sur la surveillance de la diversité biologique.....	13–15	4
B. Examen de la portée et de l'orientation d'éventuelles directives sur la pollution chimique des sols.....	16–18	5
IV. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement.....	19–71	5
A. Cadre conceptuel et institutionnel pour la poursuite du développement du Système de partage d'informations sur l'environnement.....	21–29	6
B. Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational.....	30–50	8

C.	État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement .....	51–56	11
D.	Élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs .....	57–63	12
E.	Modalités d'utilisation au niveau national de la méthodologie du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe.....	64–66	14
F.	Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement .....	67–71	14
V.	Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail .....	72–73	15
VI.	Questions diverses .....	74	16
VII.	Clôture de la réunion.....	75	16

## I. Introduction

1. La treizième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2012 à Genève.

### A. Participation

2. Ont participé à la réunion des représentants des ministères de l'environnement et des bureaux statistiques des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Un représentant des Émirats arabes unis a assisté à la réunion en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE.

4. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (CEES/OMS) étaient également présents.

5. Un représentant du Comité de statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants était également présent ainsi que des représentants de deux centres régionaux pour l'environnement: le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et le Centre régional pour l'environnement de Moldova (CRE-Moldova).

6. Des représentants de l'Institut «Cadastre» de la Fédération de Russie et de l'organisation non gouvernementale Zoï Environmental Network ont aussi pris part à la réunion.

### B. Adoption de l'ordre du jour

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2012/1<sup>1</sup>.

### C. Élection du Bureau

8. Le Groupe de travail a élu son Bureau comme suit: M<sup>me</sup> Vanya Grigorova (Bulgarie) a été élue Présidente et M<sup>me</sup> Irina Komosko (Bélarus) et M. Yuri Tsaturov (Fédération de Russie) ont été élus Vice-Présidents.

### D. Adoption du rapport de la douzième session

9. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa douzième session, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2011/2.

---

<sup>1</sup> Les documents et autres matériels de la session peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=28869>.

## II. Résultats de la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail

10. Le secrétariat a présenté les résultats pertinents de la dix-huitième session du Comité des politiques de l'environnement qui a eu lieu en avril 2012. Un Vice-Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement avait rendu compte au Comité des progrès réalisés pendant la période 2009-2011 et le Comité avait exprimé sa grande satisfaction au vu du travail effectué. L'un des résultats avait été la publication des *Directives pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la qualité de l'eau un instrument de politique environnementale dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est* (ECE/CEP/168).

11. À sa dix-huitième session, le Comité des politiques de l'environnement avait prorogé le mandat du Groupe de travail pour la période 2012-2014 (ECE/CEP/2012/6, annexe). Aux termes de ce mandat prorogé, le Groupe de travail était chargé, notamment, de contribuer à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans l'ensemble de la région, avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et ses partenaires, ainsi que d'aider à améliorer les évaluations de l'environnement, y compris le recours aux méthodes utilisées dans le rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe.

## III. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation

12. À la suite des débats tenus à sa douzième session (ECE/CEP/AC.10/2011/2, par. 68), le Groupe de travail a examiné le projet de lignes directrices sur la surveillance de la biodiversité ainsi qu'une proposition visant à élaborer des directives sur la surveillance de la pollution chimique des sols, semblables à celles établies précédemment sur la qualité de l'air et de l'eau; il s'agissait de fournir aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et aux pays intéressés d'Europe du Sud-Est des lignes directrices qui contribueraient à faire de la surveillance un instrument pratique d'élaboration des politiques environnementales.

### A. Projet de directives sur la surveillance de la diversité biologique

13. Un consultant auprès du secrétariat a présenté le projet de directives sur la surveillance de la diversité biologique (ECE/CEP/AC.10/2012/3). Ce document est destiné à aider les pays visés à élaborer des plans et des stratégies ayant pour objectifs: la conservation de la diversité biologique et l'exploitation durable des ressources biologiques, l'intégration des objectifs en matière de conservation de la diversité biologique dans les divers secteurs, l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs et de l'efficacité des mesures de conservation. La minimisation des risques sanitaires, écologiques et socioéconomiques découlant de la perte de diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes, ainsi que la maximisation des avantages que l'on retire de la diversité biologique et des écosystèmes, comptent aussi parmi les objectifs essentiels des directives.

14. Le Groupe de travail s'est félicité du projet de directives et a formulé des observations. Les débats ont porté essentiellement sur la question de savoir comment augmenter l'efficacité des systèmes de surveillance de la biodiversité tout en réduisant leur coût. Il a été proposé de compléter ce projet par des exemples concrets de réduction des coûts dans certains États membres: expériences en matière d'établissement de priorités pour

les objectifs nationaux, mise en œuvre par étapes de la surveillance de la diversité biologique, coopération internationale et participation du public. Il a aussi été proposé notamment: a) d'ajouter une sous-section exposant les principes et une approche pratique par étapes permettant de mettre en place des systèmes nationaux de surveillance de la diversité biologique ou d'améliorer les systèmes existants; b) d'ajouter à la liste des indicateurs de la diversité biologique un jeu d'indicateurs contenant davantage d'exemples d'indicateurs de la diversité biologique des écosystèmes; et c) d'évoquer les méthodes de gestion adaptatives ayant trait aux pressions qui s'exercent sur la diversité biologique du fait de la désertification et de la dégradation des terres.

15. Le Groupe de travail a approuvé, dans son ensemble, le projet de directives reproduit dans le document ECE/CEP/AC.10/2012/3. Il a invité le secrétariat à réviser ce projet en fonction des observations et des propositions d'ajouts et à le soumettre au Comité des politiques de l'environnement pour adoption à sa session de 2013. Une fois adoptées par le Comité, ces directives seront publiées sous forme électronique au cours de 2014.

## **B. Examen de la portée et de l'orientation d'éventuelles directives sur la pollution chimique des sols**

16. Le Groupe de travail a examiné ce que pourraient être la portée et les principaux éléments de directives sur la surveillance de la pollution chimique des sols. Un expert de l'Agence fédérale autrichienne de l'environnement a présenté un aperçu de la politique en matière de sols et de l'état de la surveillance de la contamination diffuse des sols axée sur la politique de l'Union européenne (UE). Il a abordé les sujets suivants: aspects généraux et définitions pertinentes, questions relatives au développement de la politique des sols dans l'UE avec des exemples de différents systèmes de surveillance, questions clés pour la surveillance de la contamination diffuse des sols, recommandations concernant la surveillance et un projet de plan pour les futures directives de la CEE relatives à la surveillance de la contamination diffuse des sols, inspiré de la structure des directives sur la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau.

17. Au cours des débats, il a été proposé que ces directives expliquent comment décider des mesures à prendre en se fondant sur les données de surveillance et d'évaluation des divers niveaux de contamination des sols. Une autre proposition visait à inclure des dispositions spéciales pour aider les systèmes nationaux de surveillance de la surface des sols à identifier et à mesurer les valeurs de fond régionales, qui pourraient alors servir de base à l'élaboration de recommandations pour la gestion de la qualité des sols en surface.

18. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à établir un projet de directives sur la surveillance de la contamination chimique des sols tenant compte des débats et des propositions, pour examen à sa prochaine session.

## **IV. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement**

19. Le Groupe de travail a examiné les moyens par lesquels il pourrait intensifier ses efforts ou les travaux qu'il pourrait entreprendre pour contribuer à l'élaboration et à la mise en place d'une procédure d'évaluation et de présentation de rapports périodiques et notamment développer le SEIS, selon les décisions de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, septembre 2011). Les débats ont porté sur les

principaux éléments du SEIS, en relation, le cas échéant, avec les parties pertinentes du nouveau mandat du Groupe de travail.

20. Le Groupe de travail a aussi débattu de la nécessité d'intensifier la coopération et la coordination entre tous les partenaires concernés de la procédure de développement du SEIS et de mise en place d'une évaluation périodique dans toute la région paneuropéenne.

#### **A. Cadre conceptuel et institutionnel pour la poursuite du développement du Système de partage d'informations sur l'environnement**

21. Un représentant de l'AEE a informé le Groupe de travail des progrès réalisés pour réviser et continuer d'élaborer les grandes lignes d'un projet relatif à l'établissement d'une procédure périodique d'évaluation et de communication d'informations appuyée par le développement progressif du SEIS. Ce document avait été soumis au Comité des politiques environnementales à sa dix-huitième session en avril 2012 et devait faire l'objet d'observations et de communications de la part des pays et des organismes de la région.

22. L'AEE a souligné le rôle particulier du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et celui de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement, en tant que principaux acteurs de l'exécution du mandat donné par la Conférence d'Astana. Leurs activités devraient aider les pays de la région à développer progressivement le SEIS et à mettre en place une procédure périodique d'évaluation et de communication d'informations. Leurs travaux devraient porter sur des éléments concernant toute la chaîne de la surveillance à la communication d'informations.

23. Étant donné l'importance de ces deux organes, il conviendrait d'envisager de renforcer les liens entre leurs activités et les résultats attendus. À cet égard, les travaux de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs devraient permettre d'établir des indicateurs communs pour toute la région, fondés sur des flux de données réguliers. Pour sa part, le Groupe de travail, avec l'appui de l'AEE et d'autres organismes internationaux, pourrait continuer de travailler avec les pays à la préparation du prochain cycle paneuropéen de communication d'informations sur l'environnement (2014-2015) au moyen des indicateurs produits et des évaluations connexes.

24. L'étape suivante consisterait à entreprendre en 2013 une évaluation à moyen terme pour laquelle un bref rapport de situation a dû être élaboré, faisant référence à l'article 14 de la Déclaration de la Conférence ministérielle d'Astana. Pour cela, il était nécessaire de disposer d'une évaluation régulière de l'état de l'environnement. L'objectif était de mettre en place une procédure d'examen périodique commençant par la production de rapports nationaux réguliers. Tel n'est pas encore le cas dans certains pays membres comme l'a montré l'exercice récent d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe (EE-AoA). Il était important d'utiliser une série d'instruments existants tels que, par exemple, le portail EE AoA et de tirer parti de toutes les informations disponibles dans les pays, avec le concours de tous les partenaires et institutions détenteurs de telles informations. C'était un processus progressif évoluant par étapes dont les résultats seraient évalués à chaque stade et adaptés aux besoins de chaque pays.

25. L'AEE se proposait d'organiser en mars 2013 une réunion de haut niveau consacrée à Eye on Earth et au SEIS ouverte aux pays membres, aux organisations internationales, aux entreprises et aux autres parties prenantes qui seraient appelés à simplifier et à mieux coordonner les diverses initiatives et à faire participer à ce processus la communauté dans son ensemble.

26. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale a rendu compte des activités de son organisation qui ont pour but d'appuyer le développement du SEIS dans sa région. Actuellement, le Centre exécute trois types de projets qui sont destinés: a) à assurer la participation de l'Asie centrale au processus d'évaluation des besoins et des perspectives du SEIS; b) à sensibiliser les parties prenantes au SEIS et obtenir leur appui pour traiter les questions concernant ce système dans la future coopération entre l'Union européenne et l'Asie centrale sur l'eau et l'environnement; et c) à aider les pays d'Asie centrale à appliquer les recommandations de l'élément Asie centrale de l'évaluation des évaluations qui concerne le SEIS. L'orateur a exposé la portée et les résultats des activités déjà exécutées ou en cours et a mis l'accent sur les principales recommandations qui permettront d'atteindre l'objectif global d'un développement progressif du SEIS dans la région de l'Asie centrale.

27. Un membre du secrétariat de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a informé les participants des contributions de la Convention au développement du SEIS. D'après les dispositions de la Convention, les Parties échangent des informations concernant, entre autres, la surveillance des concentrations de polluants atmosphériques; les évaluations des dommages causés aux écosystèmes, aux matériaux et à la santé humaine; la mise en œuvre de mesures d'un bon rapport coût-efficacité et l'application des meilleures techniques disponibles pour réduire les émissions; et l'élaboration de politiques et de stratégies destinées à réduire la pollution atmosphérique. L'orateur a décrit en particulier la notification des émissions de polluants atmosphériques et notamment le flux complexe de données circulant entre les Parties, une base de données centrale ainsi que divers utilisateurs et divers systèmes de communication des données. Pour une grande partie des données communiquées, l'origine géographique des émissions était précisée. En outre, les effets nocifs des polluants atmosphériques ont toujours été indiqués avec une résolution spatiale fine. Des exemples de données ainsi communiquées et d'analyse des effets nocifs de la pollution atmosphérique sur les sols, les eaux superficielles, les forêts et la végétation ont été présentés.

28. Un membre du secrétariat de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a exposé les parties de l'évaluation régionale des eaux transfrontières au titre de la Convention (essentiellement le statut, les pressions et la coopération) pour lesquelles des composants du SEIS pourraient être utilisés. Il est prévu d'établir: a) une évaluation dite «édition spéciale» de certains bassins fluviaux portant sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, c'est-à-dire les relations et les compromis intersectoriels; et b) une évaluation complète des eaux transfrontières en 2019-2021. Le secrétariat de la Convention sur l'eau a confirmé qu'il souhaitait explorer les possibilités d'une application concertée du SEIS pour l'évaluation des eaux au niveau transfrontière; sachant toutefois qu'une telle coopération était plus difficile depuis que la portée géographique de la Convention a été étendue au-delà de la région paneuropéenne et que la Convention est ouverte à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU.

29. Un membre du secrétariat de la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole RRTP) a présenté les dispositions et les activités de la Convention et de son Protocole qui visent à promouvoir un accès effectif aux informations sur l'environnement. Les possibilités de coopération pour l'application du SEIS ont aussi été identifiées, notamment: a) lors des réunions du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus et du Groupe de travail des Parties au Protocole RRTP; b) lors des réunions d'experts pertinentes (par exemple celles de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information); c) par le biais d'activités de renforcement des capacités, comme l'atelier sous-régional sur les RRTP qui doit se tenir au premier semestre de 2013; d) grâce à des

outils électroniques (le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et PRTR.net); et e) en intensifiant la coopération au niveau national entre les points de coordination pour la Convention d'Aarhus, le Protocole RRTP, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et l'AEE.

## **B. Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational**

30. Le Groupe de travail a examiné les éléments nouveaux survenus depuis sa dernière réunion en novembre 2011 en ce qui concerne les principales activités en cours dans les pays ainsi que les plans nouveaux éventuels relatifs à la modernisation et à l'amélioration des réseaux de surveillance et systèmes d'information nationaux; le renforcement de la surveillance de certains milieux; l'amélioration du traitement des données; l'établissement de rapports d'évaluation de l'environnement fondés sur des indicateurs; les modalités d'utilisation des méthodes adoptées dans le rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe au niveau national et l'utilisation de technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement.

31. Un représentant de la Fédération de Russie a présenté un exposé sur les progrès de la surveillance de l'environnement à Moscou survenus ces sept dernières années, en insistant sur la modernisation et le développement des systèmes de surveillance, sur les travaux en cours et les perspectives futures. À Moscou aujourd'hui, le réseau de surveillance de l'environnement comprend plus de 30 stations automatisées de surveillance de la qualité de l'air ambiant et un laboratoire mobile surveillant 180 sites par an, 45 sites de surveillance des eaux de surface et une station automatisée de surveillance des eaux de surface; plus de 1 300 sites de surveillance des sols; plus de 160 sites de surveillance de la qualité des eaux souterraines; 14 sites de surveillance des glissements de terrain; 1 poste fixe pour la surveillance du bruit et 1 laboratoire mobile qui surveille le bruit dans 140 sites par an; et des dispositifs automatisés directs de contrôle des émissions d'échappement qui surveillent les émissions industrielles de 58 entreprises. Toutes les données sur l'état de l'environnement moscovite sont reçues et stockées dans la base de données de la ville sur la surveillance de l'environnement. Après analyse, ces données ont été reportées sur la carte de l'environnement de Moscou.

32. Un représentant de l'AEE a informé les participants du projet entrepris avec la Fédération de Russie pour l'échange d'informations sur la surveillance de la qualité de l'air dans le cadre d'une coopération bilatérale, qui constitue un bon exemple du fonctionnement pratique du SEIS.

33. Quinze pays avaient soumis des rapports écrits qui ont été diffusés aux membres du Groupe de travail et affichés sur le site Web avant la réunion.

34. Selon ces rapports, quelques pays avaient adopté et mis en œuvre des réglementations, plans d'action et programmes nationaux pour appuyer les réseaux de surveillance (Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Ouzbékistan, Serbie et Tadjikistan). L'Arménie avait fait l'acquisition de neuf stations automatisées de surveillance de l'air ainsi que de matériel informatique et de logiciels pour améliorer l'infrastructure de la collecte, du traitement et du stockage des données ainsi que la fourniture de dossiers électroniques. L'Azerbaïdjan, au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), avait installé en 2012 une nouvelle station de surveillance de la pollution atmosphérique de fond et créé une infrastructure pour en assurer le fonctionnement.



35. À la fin 2011, le Bélarus avait entrepris de moderniser par étapes 9 de ses 11 réseaux de surveillance, et d'installer et de mettre en marche 14 stations automatisées de surveillance de l'air dans les villes. La Géorgie procédait à l'essai de la première station automatisée de surveillance de la qualité de l'air pour un certain nombre de polluants importants. L'ex-République yougoslave de Macédoine avait renforcé ses dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, en particulier le matériel et le logiciel, les mesures météorologiques et la gestion des données. La République de Moldova avait installé en 2012 du matériel pour la surveillance des particules (PM<sub>10</sub>).

36. Le Monténégro mettait en place un système de notification en ligne permettant de communiquer en temps réel les données sur la qualité de l'air. Un nouveau laboratoire d'étalonnage automatisé avait été mis en service et un réseau de surveillance des pollens allergisants avait été étendu à 12 stations. L'Ukraine avait installé un nouveau système automatisé de contrôle de la qualité de l'air dans la région de Dnepropetrovsk et procédait actuellement à la mise en place de systèmes automatisés pour surveiller la qualité de l'air dans les régions de Kharkiv, d'Odessa et de Lugansk. Le Tadjikistan avait créé des centres de surveillance et de contrôle analytique de l'environnement ainsi qu'un laboratoire mobile moderne de surveillance de la qualité de l'air.

37. La Fédération de Russie, dans le cadre de son programme fédéral pour la protection du lac Baïkal (2012-2020), appliquait des mesures visant à mettre en service des postes fixes automatisés de surveillance de la pollution atmosphérique, à doter son réseau de surveillance de laboratoires mobiles d'observation de la pollution atmosphérique, à équiper ses centres de collecte et de traitement des données et à organiser des moyens de communication pour l'échange d'informations entre les différents éléments du système de surveillance. Au titre d'un autre programme régional destiné à étoffer le réseau territorial de surveillance de l'environnement dans la région de Chelyabinsk, des systèmes de surveillance étaient en cours d'installation dans 17 villes – dont 30 postes fixes automatisés et 3 laboratoires automatisés de contrôle de la qualité de l'air.

38. En ce qui concerne le renforcement de la surveillance de certains milieux, des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans un certain nombre de pays. La Fédération de Russie avait étendu ses réseaux d'observation hydrométéorologique en installant 57 stations météorologiques supplémentaires et 14 postes en 2011. La Géorgie avait procédé à des travaux en vue d'étendre son réseau automatisé d'observation hydrométéorologique en préparant des emplacements pour l'installation de 3 stations météorologiques automatisées et de 7 stations hydrologiques destinées à mesurer le niveau des cours d'eau. Le Gouvernement géorgien prévoyait d'acheter et d'installer 5 stations météorologiques automatisées, 20 stations météorologiques et 10 stations hydrologiques.

39. En 2012, l'Azerbaïdjan avait installé un nouveau laboratoire de surveillance hydrobiologique des cours d'eau et des lacs. En Géorgie, la surveillance biologique des eaux superficielles était assurée depuis 2011. La République de Moldova mettait en œuvre un certain nombre de programmes destinés à améliorer le contrôle des eaux de surface, nécessitant l'installation de 11 postes de surveillance sur le Prout, l'acquisition de matériel pour 8 postes automatisés sur le Dniestr et l'installation d'un radiolocalisateur météorologique. Le Monténégro avait acquis un équipement moderne pour le contrôle continu des niveaux de bruit dans l'environnement et envisageait d'installer une station expérimentale de surveillance biologique de l'impact des polluants sur les moules, qui sont des bio-indicateurs de la qualité de l'environnement côtier. La Serbie s'employait à mettre au point une nouvelle méthode de surveillance biologique.

40. En Géorgie, la surveillance de la diversité biologique avait progressé avec la mise en place d'un système national fondé sur 26 indicateurs. Actuellement, les calculs étaient en cours pour 10 indicateurs; les résultats seraient disponibles à la fin 2012 sur un site Web spécial (<http://www.biomonitoring.moe.gov.ge>) et publiés dans un rapport annuel sur la

surveillance de la diversité biologique. Le Kirghizistan avait procédé à des inventaires des forêts et publié les résultats sur papier et sous forme électronique. La collecte de données relative à la diversité biologique avait été organisée pour la première fois au Monténégro.

41. Le Bélarus avait achevé la construction du réseau géodynamique de sites locaux pour l'observation des champs géomagnétique et gravitationnelle. La Serbie avait étendu son réseau de surveillance des pollens allergisants. L'Ouzbékistan avait commencé à utiliser de nouveaux instruments de mesure automatisés pour la surveillance des risques géologiques.

42. Dans la Fédération de Russie, un centre moderne chimie-analyse a été créé au Centre d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement de la mer Noire et de la mer d'Azov.

43. La Serbie avait commencé à utiliser un logiciel spécial (application eDAMIS) pour transmettre à Eurostat les données sur les déchets et mis en place un système d'information sur les déchets pour les installations qui n'étaient pas couvertes par le RRTP national; plus de 800 entreprises avaient ainsi envoyé des données sur les déchets.

44. En ce qui concerne le traitement et l'assurance de qualité des données, la situation s'était quelque peu améliorée dans un certain nombre de pays depuis l'année précédente. L'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine avaient établi des systèmes de collecte de données en ligne accessibles au public via Internet ou amélioré les systèmes existants. Le Bélarus et l'ex-République yougoslave de Macédoine avaient donné accès aux données en temps réel et à l'information sur la qualité de l'air. La Fédération de Russie avait établi un service de collecte de données et de traitement de l'information en temps réel au Centre de surveillance hydrométéorologique et environnementale de la mer Noire et de la mer d'Azov. Le Monténégro et la Serbie avaient amélioré la collecte et la communication des données en établissant un réseau d'institutions avec un système intégré de gestion des données sur l'environnement.

45. Des progrès intéressants avaient été réalisés dans un certain nombre de pays pour l'élaboration d'évaluations de l'environnement reposant sur des indicateurs. Certains pays utilisaient de plus en plus les indicateurs de l'environnement pour établir leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement (par exemple, le Kirghizistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Ouzbékistan et la Serbie). L'Arménie avait mis en place un système d'évaluation du développement durable fondé sur des indicateurs. Le Gouvernement russe a publié un décret relatif à une nouvelle forme de présentation du *Rapport national sur l'environnement*. Ce dernier devrait utiliser des indicateurs tirés des Directives pour l'application d'indicateurs environnementaux dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale<sup>2</sup>.

46. L'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie se sont efforcés d'améliorer la qualité de leur communication de données. Certains pays avaient mis à disposition sur l'Internet leurs rapports sur l'état de l'environnement (Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine). L'Azerbaïdjan avait commencé à préparer son rapport national d'évaluation de l'état de l'environnement pour une période de cinq ans (2008-2012) tandis que l'Ukraine préparait son rapport pour 2011 et l'Ouzbékistan son rapport pour deux ans (2010-2011).

47. La Serbie a déclaré qu'elle avait commencé à appliquer les méthodes adoptées dans le rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe en modifiant sa méthode d'établissement des enquêtes sur les eaux intérieures.

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, n° E 07.II.E.9, première partie. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2007/ece/ece.belgrade.conf.2007.inf.6.e.pdf>.

48. Plusieurs pays ont échangé leur expérience de l'emploi de techniques modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement. Quelques-uns comme l'Arménie, la Géorgie, la Fédération de Russie, la République de Moldova, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ouzbékistan avaient élaboré et introduit de nouveaux logiciels pour la construction de systèmes nationaux automatisés d'information sur l'environnement. L'Arménie avait amélioré la diffusion d'informations sur l'environnement en modernisant les pages Web des portails correspondants. L'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine mettaient au point des systèmes d'information géographique (SIG). Le Bélarus a signalé l'achèvement de l'ensemble de mesures destinées à assurer une diffusion efficace des informations sur l'environnement.

49. La République de Moldova a amélioré l'accès à l'information sur la pollution atmosphérique en élaborant de nouvelles cartes diagrammatiques affichées chaque jour sur le site Web du Service hydrométéorologique ainsi qu'un système de codage amélioré de la pollution de l'air affiché lui aussi sur le site Web. Un projet de création du portail Web sur l'environnement-SIG était en cours d'élaboration par le Fonds écologique national et visait à collecter, à stocker, à traiter, à modéliser et à analyser les données sur l'environnement spatial. Le Monténégro établissait un système général d'information sur l'environnement sous la conduite de son Agence de protection de l'environnement. L'Ukraine mettait en œuvre la technologie SIG en utilisant des données de télédétection pour la surveillance environnementale des réserves naturelles.

50. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies et décidé de poursuivre ce type de compte rendu à ses futures sessions.

### **C. État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement**

51. Le Président de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement a informé le Groupe de travail des résultats des cinquième et sixième réunions de l'Équipe spéciale, tenues à Genève du 4 au 6 juillet et du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2012, respectivement.

52. À sa cinquième réunion, l'Équipe spéciale conjointe avait passé en revue les indicateurs des émissions de polluants dans l'air atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau des ménages par habitant, des pertes d'eau, des prélèvements de terres et de la consommation d'engrais. Elle avait recommandé que ses membres utilisent les données disponibles ou commencent à recueillir des données en vue de l'établissement et de la publication de ces indicateurs à intervalles réguliers. Par ailleurs, l'Équipe spéciale avait passé en revue certains indicateurs des eaux intérieures et de l'eau de mer non spécifiés dans les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement, à savoir: l'utilisation totale d'eau, les services publics d'alimentation en eau, le raccordement aux services publics d'alimentation en eau, la population desservie par des installations de traitement des eaux usées, les installations de traitement des eaux usées et les concentrations de polluants dans l'eau de mer et les sédiments côtiers (hors éléments nutritifs). Elle était parvenue à un accord sur ces six indicateurs liés à l'eau, en apportant quelques modifications à leur descriptif. En outre, l'Équipe spéciale conjointe avait examiné certains indicateurs de la diversité biologique non spécifiés dans les Principes d'application: réserves de la biosphère et zones humides d'importance internationale; espèces exotiques envahissantes; et captures de poissons et autres animaux et produits aquatiques. Elle était parvenue à un accord sur les deux premiers indicateurs et avait décidé d'examiner de façon plus approfondie l'indicateur des captures de poissons et autres animaux et produits aquatiques.

53. À sa sixième réunion, l'Équipe spéciale conjointe avait passé en revue les six indicateurs ci-après des Principes d'application: température de l'air; précipitations atmosphériques; qualité de l'eau de boisson; consommation finale d'énergie; consommation totale d'énergie; et âge moyen du parc de véhicules automobiles. Elle avait recommandé que ses membres utilisent les données disponibles ou commencent à en rassembler en vue de l'établissement et de la publication de ces indicateurs à intervalles réguliers. Par ailleurs, l'Équipe spéciale avait réexaminé l'indicateur des captures de poissons et autres animaux et produits aquatiques et avait décidé de ne pas l'ajouter aux Principes d'application. En outre, elle avait examiné trois autres indicateurs agroenvironnementaux ne figurant pas dans les Principes d'application: intensité de l'utilisation d'eau par l'agriculture; systèmes de culture et d'élevage; et bilan brut de l'azote. Elle était parvenue à un accord sur l'indicateur de l'intensité de l'utilisation d'eau par l'agriculture, sous la rubrique «Irrigation», et sur l'indicateur du bilan brut de l'azote. Il avait été convenu de ne pas inclure l'indicateur des systèmes de culture et d'élevage dans les Principes d'application.

54. Les travaux ultérieurs à prévoir pour les deux réunions suivantes de 2013 consisteraient à achever l'examen des indicateurs des Principes d'application (un indicateur restait à examiner), à passer en revue six indicateurs liés à l'eau, deux indicateurs agroenvironnementaux, deux indicateurs de la biodiversité, l'indicateur de la protection de l'environnement et deux indicateurs liés à l'environnement dans le secteur de l'énergie, que l'Équipe spéciale conjointe avait approuvés dès le début de ses travaux. L'Équipe spéciale étudierait également les propositions du secrétariat concernant des indicateurs supplémentaires des transports et des indicateurs de l'économie verte.

55. L'Équipe spéciale conjointe était convenue de commencer à réexaminer le texte des Principes d'application, en apportant les modifications convenues aux descriptifs de certains indicateurs, en ajoutant des tableaux pour le calcul des indicateurs et les bibliographies et glossaires pertinents et en introduisant des indicateurs supplémentaires dont elle avait approuvé les descriptifs.

56. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis par l'Équipe spéciale conjointe.

#### **D. Élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs**

57. Les membres du Groupe de travail originaires du Bélarus et de la Bulgarie ont fait part de leur expérience concernant la mise en œuvre dans leur pays des Principes d'élaboration de rapports de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale<sup>3</sup>, établis par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et approuvés à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007).

58. Un représentant du Bélarus a présenté l'expérience de son pays concernant l'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement fondé sur des indicateurs. Ce rapport avait pour objet d'évaluer l'état de l'environnement et les modifications observées au cours d'une période de cinq ans (2005-2009), ainsi que de déterminer les causes et les effets de la situation actuelle en matière d'environnement. La structure et le contenu du rapport étaient entièrement fondés sur les recommandations figurant dans les Principes d'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs. Cela permettait de comparer les indicateurs nationaux avec les indicateurs

---

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.07.II.E.9, deuxième partie (en anglais et en russe).

analogues d'autres pays européens, de définir les priorités et les objectifs de la politique environnementale et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection.

59. Un représentant de la Bulgarie a décrit la façon dont son pays avait réorienté le rapport national sur l'état de l'environnement en vue d'utiliser les indicateurs correspondants. Le rapport le plus récent, datant de 2010, était le premier qui soit entièrement fondé sur des indicateurs environnementaux. Il présentait l'avantage de définir clairement les liens entre le développement social et l'état de l'environnement et des ressources naturelles; des améliorations avaient également été apportées à l'évaluation des tendances et des menaces, ainsi qu'à la comparabilité des informations, ce qui offrait la possibilité d'intégrer le rapport dans les évaluations européennes. La méthode employée pour établir le rapport reposait sur le schéma EMPEIR (élément moteur, pression, état, impact, réaction), ainsi que sur les documents stratégiques et les principes directeurs adoptés aux conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» de Kiev (2003), Belgrade (2007) et Astana (2011) concernant les indicateurs environnementaux et leur application dans les rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Le rapport de la Bulgarie analysait et évaluait chacun de ces indicateurs et leur évolution en les mettant en relation avec d'autres indicateurs ainsi qu'avec les politiques environnementales (documents juridiques et stratégiques applicables au niveau national et dans le cadre de l'Union européenne, et mesures visant à atteindre des objectifs stratégiques et opérationnels).

60. Le représentant de l'AEE a fait part de l'expérience acquise par l'Agence dans l'élaboration de son rapport de 2010 fondé sur des indicateurs, qui reposait sur des besoins concrets clairement définis et faisait apparaître un lien explicite entre les indicateurs, les flux de données sous-jacents et l'état de l'environnement à évaluer. L'élaboration du rapport avait été rendue possible par la collaboration du réseau des centres nationaux de référence de l'AEE, les représentants des pays étant chargés de communiquer des informations au niveau national en se concertant les uns avec les autres et avec l'Agence. Le rapport couvrait à la fois l'expérience des différents pays et la perspective européenne en présentant des informations comparables qui pouvaient aisément être regroupées au niveau européen. Les experts de l'Agence partageraient volontiers avec le Groupe de travail leur expérience de la mise en place du réseau en question.

61. Au cours du débat, il a été souligné que l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Monténégro et la Serbie avaient récemment publié leur premier rapport sur l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs. L'Arménie mettait en place une assise juridique permettant d'établir des rapports sur la base d'indicateurs et la Fédération de Russie avait adopté un règlement sur la publication de rapports relatifs à l'état de l'environnement fondés sur les ensembles d'indicateurs environnementaux de la CEE et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'Ouzbékistan était en passe d'établir un rapport sur l'état de l'environnement fondé sur des indicateurs pour 2010-2011.

62. Afin que d'autres pays puissent commencer à publier des rapports sur l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs et pour faciliter le partage des expériences nationales en la matière, il a été proposé d'établir dans le cadre du Groupe de travail un réseau d'experts nationaux chargés de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement. Ce réseau compléterait celui qui fonctionnait dans le cadre de l'AEE. L'AEE et les experts des pays membres de l'Agence seraient invités à faire part de leur expérience de l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs.

63. Le Groupe de travail a remercié les délégations qui avaient fait des exposés et a décidé de mettre en place un réseau de coordonnateurs nationaux pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de l'environnement, en tenant compte en particulier de l'expérience acquise à cet égard dans le cadre des réseaux de l'AEE. Une réunion des coordonnateurs nationaux se tiendrait à Genève les 16 et 17 avril 2013.

### **E. Modalités d'utilisation au niveau national de la méthodologie du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe**

64. Les représentants du Centre régional pour l'environnement (CRE) pour l'Asie centrale et du CRE-Moldova ont présenté des propositions visant à entreprendre des projets pilotes d'évaluation des évaluations sur des thèmes environnementaux qui n'avaient pas été pris en compte dans le rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe: diversité biologique, changements climatiques, pollution atmosphérique, sols, déchets, etc. Chaque projet porterait sur deux pays au maximum, sous réserve d'une confirmation par les pays intéressés et de la disponibilité de fonds provenant de donateurs. Ces projets feraient suite aux rapports sous-régionaux d'évaluation des évaluations élaborés en 2010-2011 par le CRE-Asie centrale et le CRE-Moldova ainsi que deux autres centres régionaux pour l'environnement (pour le Caucase et la Fédération de Russie) au titre d'accords de financement avec la CEE et d'autres donateurs dans le cadre du projet d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe.

65. Au cours du débat, des membres du Groupe de travail ont souscrit à l'idée de lancer, au niveau de différents pays, des évaluations d'évaluations réalisées au cours des cinq dernières années sur un large éventail de thèmes liés à l'environnement en utilisant la méthodologie du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe. Les projets pilotes proposés ainsi que d'éventuels projets analogues pour d'autres sous-régions aideraient les pays à procéder à de telles évaluations au niveau national. Les délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la République de Moldova ont manifesté leur intérêt pour les projets pilotes envisagés.

66. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les propositions du CRE-Asie centrale et du CRE-Moldova tendant à entreprendre des projets pilotes d'évaluation des évaluations avec les pays intéressés et a engagé la CEE, l'AEE et les donateurs à apporter leur concours à ces projets. Il a invité les deux centres à rendre compte de la mise en œuvre des projets à la réunion suivante du Groupe de travail.

### **F. Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement**

67. Les membres du Groupe de travail ont fait part de l'expérience de leurs pays et de leurs organisations concernant l'utilisation de technologies modernes telles que les systèmes et les logiciels d'information géographique (SIG) en ligne en vue d'une meilleure diffusion des données, indicateurs et évaluations en matière d'environnement.

68. Un représentant de la Bulgarie a présenté les faits nouveaux survenus au niveau national concernant les systèmes d'information sur l'environnement. Un système d'information sur la surveillance de la qualité de l'air était devenu pleinement opérationnel en 2011, et avait été perfectionné en 2012 pour produire automatiquement un bulletin quotidien de données sur la qualité de l'air et d'informations à l'intention du public sur les dépassements les plus récents des seuils d'alerte pour le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et l'ozone. Un nouveau module de diffusion automatique de données auprès des

municipalités était en cours d'élaboration. Le système national de surveillance de la biodiversité faisait désormais l'objet d'un dispositif d'information achevé en 2012, comprenant une application SIG pour mobile, de nouvelles bases de données régionales et une base de données nationale, offrant au public un accès en ligne à des informations résumées et analysées. Le système intégré d'information sur les déchets élaboré en 2011 sur la base du modèle de SIG était en passe d'être élargi avec l'ajout de nouveaux modules pour l'échange de données sur les déchets les plus répandus. L'Agence bulgare pour l'environnement avait entrepris de mettre au point des outils en ligne pour faciliter la diffusion des indicateurs environnementaux.

69. Un représentant du Kazakhstan a présenté les technologies modernes utilisées pour établir des registres des ressources naturelles, à l'aide d'un dispositif automatique informatisé qui systématisait, stockait, traitait et affichait les données sur l'état de ces ressources (pêches, forêts, faune sauvage, zones de chasse et zones protégées), tout en interprétant et en analysant les données en vue de la prise de décisions concernant leur protection, leur régénération et leur préservation. Ces registres d'État s'appuyaient sur des technologies informatiques modernes, des outils techniques de programmation permettant d'organiser des séries d'informations, des systèmes de gestion de base de données et des SIG. Il était prévu de les intégrer ultérieurement dans les registres des eaux, du sous-sol et des biens-fonds, ainsi que dans le système d'information générale sur l'environnement du Ministère de la protection de l'environnement.

70. Un représentant de l'Ukraine a présenté l'expérience de son pays en matière de visualisation de données de surveillance spatiale de l'environnement en mode «en ligne». Il a mis en évidence les avantages de l'application des technologies de téléoobservation de la Terre et des SIG. En outre, il a donné un aperçu des résultats de la mise en œuvre de technologies de surveillance spatiale sur le territoire des réserves naturelles de l'Ukraine, l'objectif étant de détecter les infractions à la législation environnementale et de fournir aux pouvoirs publics les données requises pour étayer leurs décisions.

71. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées, a remercié les orateurs pour leurs exposés et est convenu de poursuivre à sa session suivante les échanges d'expériences concernant l'application des technologies modernes en vue d'une meilleure diffusion des informations sur l'environnement.

## **V. Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail**

72. Un représentant du CEES/OMS a décrit l'état d'avancement du système européen d'information sur l'environnement et la santé. Ce système comprenait des indicateurs par pays de l'exposition, des effets sur la santé et des mesures prises. Un ensemble de nouveaux indicateurs avait été défini pour suivre efficacement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs figurant dans la déclaration de Parme, adoptée en 2010 à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. La plupart des indicateurs envisagés étaient fondés sur des données existantes sur l'exposition ou des informations sur les politiques nationales dans le domaine de l'environnement et de la santé, mais certains nécessitaient la collecte de nouvelles données dans de nombreux États membres. Il s'agissait par exemple des indicateurs de l'exposition à certains polluants de l'air intérieur, du tabagisme et de l'accès à des installations sanitaires dans les écoles. L'OMS avait élaboré une méthode normalisée en vue d'une nouvelle enquête pour l'évaluation de l'exposition dans les établissements scolaires et avait procédé à des essais pilotes en Albanie et en Croatie. Plusieurs autres enquêtes pilotes nationales dans les écoles étaient en préparation ou en cours de réalisation. L'OMS avait également coordonné la mise au point d'une nouvelle enquête de biosurveillance de la population pour évaluer

l'exposition prénatale à certaines substances chimiques provenant de l'environnement et collaborait avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'élaborer un projet conjoint visant à harmoniser la surveillance de l'exposition au mercure à l'échelle mondiale.

73. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées et a remercié le CEES/OMS pour cet exposé.

## **VI. Questions diverses**

74. Le Groupe de travail a noté que sa session suivante se tiendrait en principe à Genève les 6 et 7 novembre 2013.

## **VII. Clôture de la réunion**

75. Le Groupe de travail a remercié la Fédération de Russie et la Norvège de l'appui financier fourni à ceux de ses membres remplissant les conditions requises afin de leur permettre de participer à la session.

---